

COMMISSARIAT GENERAL

Commissariat des Douanes
et Droits Indirects

N° 006 /2023/OTR/CG/CDDI

AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance des opérateurs économiques qu'à compter du 1^{er} septembre 2023, l'application des Codes de Spécification Tarifaires (CST) pour l'évaluation en douane des marchandises sera étendu à toutes les unités douanières informatisées sur l'ensemble du territoire national.

Par conséquent, la prise en charge de toutes les marchandises soumises aux CST sera effective dans lesdits bureaux.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous, pour le respect scrupuleux du présent avis qui sera publié partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 30 AOUT 2023

Le Commissaire Général



Philippe Kokou B. TCHODIE